

**CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE**  
**INTERSÉRIE DÉRIVEUR ET QUILLARD VOILE LÉGÈRE**

**CAHIER DES CHARGES D'AIDE À L'ORGANISATION**

## Préambule

*Dans le cadre de la Charte signée par la FFVoile « [Charte des engagements eco responsables](#) » proposée par la mission Sport et Développement Durable du Ministère des Sports, l'organisateur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour contribuer à la préservation de notre environnement et à la construction d'une société durable et équitable.*

L'objet du présent cahier des charges est avant tout de lister les différents points relatifs à l'organisation pour aider le club dans la préparation et le déroulement du championnat.

C'est un guide.

Il sera le fil rouge des réunions de préparation en lien avec le délégué technique fédéral (DTF).

Le club s'engage à respecter ce cahier des charges par la signature de l'acte d'engagement fourni à la fin du document. Cet acte sera à renvoyer à la FFVoile avec le budget prévisionnel et la composition du comité d'organisation.

## DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

- Club : toute structure club, établissement, CDV, ligue qui aura reçu une délégation de la FFVoile pour l'organisation du championnat.
- FFVoile : Fédération Française de Voile
- DTF : délégué technique fédéral : cadre technique désigné par la FFVoile pour aider le club à organiser le championnat.
- PSH : personne en situation de handicap
- PMR : personne à mobilité réduite en fauteuil ou mal marchant
- AdC : Avis de course
- IC : instructions de courses
- OA : Autorité Organisatrice
- CCA : Commission Centrale d'Arbitrage
- DPS : Département des Pratiques Sportives de la FFVoile
- PCC : Président du Comité de Course.

### **1. Administration du championnat**

#### **1.1. Appartenance**

Les articles L 131-14 et L 131-15 du Code du Sport précisent que, dans chaque discipline, une seule fédération agréée reçoit délégation du Ministère chargé des Sports pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux.

En application de ces dispositions, seule la FFVoile est autorisée par délégation à organiser les championnats de France de Voile.

Au plan légal la FFVoile est donc l'organisateur juridique de ces championnats. Cette « propriété exclusive » de l'évènement lui confère tous les droits sur le championnat, et en conséquence la propriété et le monopole sur l'ensemble des domaines de l'évènement (sponsoring, organisation technique, communication, publicité, relations publiques...)

Toutefois pour l'organisation de ses championnats de France, la FFVoile souhaite s'appuyer sur une structure affiliée à la FFVoile (le club) qui dispose de l'organisation matérielle de l'événement de par les droits que lui délègue la FFVoile. Ceci via le DPS à travers ce cahier des charges de l'évènement et l'acte d'engagement à signer. A ce titre le club se voit conférer la qualité d'autorité organisatrice unique au sens de l'arrêté du 3 mai 1995 modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 sur les manifestations nautiques en mer ou pour la préfecture pour les championnats situés sur plan d'eau intérieur.

Pour tous les domaines non précisés dans le cahier des charges ou pour les droits non conférés dans le cahier des charges, ils restent la propriété/monopole de la FFVoile conformément aux dispositions de l'article L 131-15 du Code du Sport.

Le périmètre des droits concédés par la FFVoile doit être scrupuleusement respecté sans en dépasser le cadre.

## **1.2. Titre**

### CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERSÉRIE DÉRIVEUR ET QUILLARD VOILE LÉGÈRE

## **1.3. Autorité organisatrice, lieu, date et classe admise à courir**

L'autorité organisatrice déléguée par la FFVoile est : .....  
Représentée par son Président .....

Le championnat se déroulera sur le plan d'eau de .....

du .....au ..... 20....

La régata est ouverte à tous les bateaux inscrits dans la [table des ratings de la FFVoile](#)

- Dériveurs à l'exception des bateaux volants (à foil) et les dériveurs ayant un rating supérieur à 1350.
- Quillards voile légère, à l'exception des bateaux ayant un rating supérieur à 1250.

En fonction du nombre et du type de bateaux inscrits, des groupes de vitesse seront mis en place sur les bases suivantes :

- DERIVEURS
  - Super Fast : rating inférieur à 855
  - Fast : rating inclus entre 855 et 1000
  - Medium : rating inclus entre 1005 et 1100
  - Light : rating inclus entre 1105 et 1350
- QUILLARDS VOILE LÉGÈRE
  - Fast : rating inférieur ou égal à 1000
  - Medium : rating inclus entre 995 et 1250

Ils seront affichés au plus tard le ..... 202.. à.....

## **1.4. Coureurs admis à participer**

L'épreuve est réservée aux concurrents de 15 ans et plus ainsi qu'aux concurrents étrangers (décision 6.1.4 du Conseil d'Administration de la FFVoile en date du 18/11/06).

Les équipages français et étrangers sont admis à participer sous réserve d'être en règle avec leur Autorité Nationale et leur Classe Nationale.

Pour les quillards, un membre de l'équipage devra avoir au moins 19 ans.

L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).

## **1.5. Comité d'organisation**

Un comité d'organisation est mis en place par le club.

La FFVoile désignera un délégué technique fédéral (DTF) qui accompagnera le club dans l'organisation et s'assurera que le présent cahier des charges est respecté.

Des réunions régulières sont organisées par le club pour valider l'avancée des différents éléments liés à l'organisation. Le DTF participera à ces réunions. Le planning de ces réunions (en présentiel ou en visioconférence) sera formalisé lors de la première réunion.

La FFVoile désignera un Délégué Fédéral, représentant officiel de la FFVoile pendant le championnat.

## **1.6. Soutiens**

### **1.6.1. FFVoile**

La FFVoile soutient et aide le club dans cette organisation :

- Ressources humaines avec le DTF, le service communication, le service logistique, l'arbitrage,
- Logistique : Fournitures des bouées, de VHF (si besoin),
- Communication : Affiche, site internet, signalétique, textile coureurs et organisateurs, ...
- Financière : prise en charge des arbitres en fonction de la décision du BE, aide directe en fonction des ressources et des possibilités,
- Les médailles d'or, d'argent et de bronze fournies pour chaque titre.

### **1.6.2. Mairie**

Le club s'assurera avant de candidater à ce championnat du soutien et de l'accord de la Mairie, voire de la communauté de commune ou l'Agglomération afin que les différents aspects liés à ce championnat notamment terrestres soient facilités (parking, barrières, soutien service municipaux, ...) sans parler potentiellement du soutien financier.

### **1.6.3. CDV & Ligue**

Le club s'assurera du soutien et de l'aide du CDV et de la Ligue au championnat, notamment dans les aspects logistiques et humains.

## **1.7. Déclaration calendrier**

Le club inscrira au calendrier fédéral la compétition en grade 3, en IND et INQ.

## **1.8. Déclarations administratives**

Le club effectuera l'ensemble des déclarations administratives relatives à cette organisation :

- Affaires maritimes ou Préfectures selon le lieu
- DREAL si zone Natura 2000 ou arrêté spécifique local
- Mairie (notamment débit de boisson temporaire, arrêté réservation parking, ...)
- SACEM
- ...

Il informera la police municipale, la gendarmerie, les pompiers de la tenue de la manifestation.

## **1.9. Documents**

### **1.9.1. De course : avis de course & IC**

Le DTF rédige l'Avis de Course (AdC) et les Instructions de Course (IC) et la fiche de course en liaison avec le club, les arbitres désignés et la CCA.

Ces documents seront mis en ligne sur le site internet et affichés.

Un exemplaire papier de l'AdC et des IC sera remis à chaque arbitre en cas de demande.

### 1.9.2. Autres

Afin de limiter les photocopies ou le papier, il n'y a pas d'autre document imposé à distribuer aux coureurs. Si l'office de tourisme ou autre donne des documents, ils seront remis au moment de l'inscription.

Un dossier presse et un dossier partenariat peuvent être préparés par le club pour ses recherches de fond.

### 1.10. **Programme 4 jours ou 3 jours à discuter entre le club et la fédération**

Dates	Horaires	Description des tâches
J-1	16 H 00 - 19 H 00	Inscriptions définitives, mise à l'eau des quillards
1 <sup>er</sup> jour	9 - 12 H 13H00 14 H 30 19 H	Inscriptions définitives Briefing coureurs 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement - Course(s) Cérémonie d'ouverture
2 <sup>ème</sup> jour	8H45 10 H	Briefing coureurs 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement - Course(s)
3 <sup>ème</sup> jour	8H45 10 H 19 H	Briefing coureurs 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement - Course(s) Repas coureurs (le vendredi soir)
4 <sup>ème</sup> jour	8H45 10 H Après les courses	Briefing coureurs 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement - Course(s) Palmarès

### 1.11. **Inscriptions**

Un système d'inscription en ligne sera mis en place.

Il existe différents systèmes disponibles sur internet s'il n'y a pas de système particulier au club.

### 1.12. **Cérémonies**

#### 1.12.1. Ouverture

##### a. *Protocole*

Le protocole est confirmé avec le DTF.

L'animateur appelle les personnalités sur le podium et les présente

Prises de parole (en fonction des personnes présentes)

- Club
- Municipalité
- EPCI
- Conseil départemental
- Région
- État
- Partenaire principal
- FFVoile

Serments : Coureur – Entraîneur – Arbitre

Marseillaise avec levé des drapeaux français et FFVoile

Déclaration de l'ouverture du championnat par la personnalité choisie par le club (avec accord du DTF)

Pot d'accueil.

##### b. *Invitations*

Un carton d'invitation sera envoyé 1 mois avant avec un coupon réponse ou mail de réponse pour présence.

Liste non exhaustive :

- Maire + adjoint au sport

- Président EPCI + adjoint au sport
- Président CD + adjoint au sport
- Président Région + adjoint au sport
- Président CDOS
- Président CROS
- Directeur Départemental
- DDCS Directeur Régional
- DJSCS
- Tous les partenaires
- Président CDV
- Président Ligue
- Président FFVoile
- Les clubs voisins
- La presse locale et régionale

Toute personne que vous jugerez importante

### 1.12.2. Clôture

#### *a. Protocole*

Le protocole est confirmé avec le DTF.

Il définit avec le club et la fédération qui remettra les différentes médailles et lots.

L'animateur appelle les personnalités sur le podium et les présente.

Prises de parole (en fonction des personnes présentes)

- Club
- Municipalité
- EPCI
- Conseil départemental
- Région
- État
- Partenaire principal
- FFVoile

L'animateur :

- Annonce qui remettra les médailles
- Lit le palmarès
- Appelle les 3 premiers
- Une fois les 3 premiers sur le podium remise des médailles. Pot de clôture sans alcool.

#### *b. Prix*

La FFVoile fournit les médailles pour les 3 premiers équipages des différents classements du championnat de France.

Le club pourra fournir d'autres lots à sa discrétion et valoriser certains classements hors championnat de France.

#### *c. Invitations*

Seules les personnalités qui peuvent être mobilisées et joignables à tout moment de la dernière journée seront conviées (explication à mettre dans l'invitation) au regard de la flexibilité possible de cet horaire.

Proposer aux personnalités de venir pendant le championnat sur l'eau pour voir les compétitions ou assister au repas coureur est un plus.

## **1.13. Assurance**

### 1.13.1. Disposition réglementaire

Conformément à l'article L.321-1 du Code du Sport, l'autorité organisatrice bénéficie d'une assurance en responsabilité civile au travers du contrat de groupe souscrit par la FFVoile auprès d'un assureur.

- **Sont assurés au titre du contrat responsabilité civile**
  - Tous les auxiliaires à un titre quelconque y compris les collaborateurs bénévoles non licenciés
  - Les licenciés de la FFVoile
- **Sont assurés au titre du contrat accidents corporels**
  - Tous les auxiliaires à un titre quelconque y compris les collaborateurs bénévoles non licenciés
  - Les licenciés de la FFVoile

### 1.13.2. Assurances des matériels

L'autorité organisatrice devra :

- Soit souscrire une assurance pour l'intégralité des matériels qui lui sont prêtés ou loués
- Soit s'assurer auprès des propriétaires ou des loueurs que les matériels mis à sa disposition sont bien assurés

Les matériels mis à disposition par les bénévoles à terre (ordinateurs, imprimantes, petits matériels) sont également concernés par ce point.

Les organismes affiliés sont assurés en responsabilité civile dans le cadre du contrat groupe souscrit par la FFVoile auprès d'un assureur.

### 1.13.3. Garanties complémentaires

L'autorité organisatrice doit rappeler aux licenciés et à tous les auxiliaires à un titre quelconque (y compris les collaborateurs bénévoles non licenciés) qu'ils peuvent souscrire à des garanties complémentaires facultatives en Individuelle Accident.

## **1.14. Budget**

Le budget prévisionnel du championnat sera rédigé par l'organisateur et retourné à la FFVoile pour validation.

Le budget réalisé et consolidé sera transmis à la FFVoile dans un délai de 2 mois à l'issue du championnat incluant l'aide de la FFVoile. La FFVoile fournira le décompte des aides.

## **1.15. Les plus optionnels**

### 1.15.1. Bateaux spectateurs

Organiser des navettes sur l'eau pour permettre aux accompagnants, partenaires, écoles de voir les courses sur l'eau.

### 1.15.2. Animations diverses

A discrétion des possibilités locales : régata des entraîneurs, accompagnateurs, bénévoles, test de matériels, concert ou musique pour la soirée des coureurs ...

### 1.15.3. Implications locales diverses

A discrétion des possibilités locales : produits régionaux, exposition, réduction dans les restaurants...

### 1.15.4. Bateaux toilette

Pour les filles et aussi les garçons entre les courses.

### 1.15.5. Garderie

Pour les parents qui régatent.

## **2. Logistique**

### **2.1. Nautique**

#### **2.1.1. Zone de course et parcours**

Une seule zone de course proche du port est à prévoir.

Les parcours seront de type construits, validé avec le DTF dans la construction des IC

#### **2.1.2. Moyens nautiques**

##### **a. Bateaux comité et arbitres**

Un bateau comité pouvant accueillir 5 personnes avec mat de pavillonnerie, signal sonore... Un bateau viseur léger, facile à mouiller avec un mat et une drisse pour le pavillon Orange.

Les mouillages de ces bateaux devront être dimensionnés pour résister à 30 nœuds de vent et de mer et suffisamment long pour ajuster la ligne de départ.

Un bateau mouilleur rapide type semi rigide, 2 semi rigides pour le Jury

##### **b. Bateau médias**

Un semi rigide d'au moins 6m.

##### **c. Dispositif de sécurité**

- **Spécifique** : Un leader sécu, plus 3 sécurités à minima en plus sur chaque rond.
- **Intégration des entraîneurs** :  
Selon le cas, l'organisateur en plus des 4 sécurités spécifiques du club pourra intégrer des entraîneurs au dispositif pour le renforcer. Le repas de midi, le repas coureurs, le textile bénévoles et le carburant seront fournis.  
Dans la mesure du possible, le club verra pour fournir ou louer des bateaux de sécurité pour les entraîneurs qui le demanderaient.
- **Carburant** : Le dispositif pour faire le plein des bateaux de sécurité sera clairement identifié et organisé pour que les pleins puissent être faits chaque soir.

#### **2.1.3. Bouées**

La FFVoile met à disposition des bouées siglées.

Les quantités et dates de livraison et retour seront définies lors des réunions de préparation avec le DTF. Concernant les mouillages de celles-ci dans la mesure du possible et afin de limiter les coûts de transport, la FFVoile souhaite que les mouillages utilisés soient ceux du club. Sinon, la FFVoile complétera avec des ancrs mais pas la ligne de mouillage.

L'organisateur devra fournir à la FFVoile les coordonnées précises (adresse, tel et email) pour la livraison de ce matériel qui sera envoyé accompagné d'un inventaire à valider. L'organisateur doit préciser si le camion de livraison du matériel doit être équipé de hayon.

Le retour du matériel, après nettoyage et inventaire, devra se faire dans le même conditionnement de réception (film protecteur et bandes de garantie fournies lors de l'envoi).

Dans le cas de détérioration du matériel, les frais de remise en état ou de son remplacement seront facturés à l'organisateur.

#### **2.1.4. Embarquement**

##### **a. Pontons**

Il y aura au moins 50 m linéaire de pontons pour l'embarquement débarquement avec une profondeur d'eau de 110 cm au moins.

Si tous les bateaux ne peuvent rester au ponton, un système de bouée d'amarrage ou de ligne d'eau sera mis en place pour les bateaux. Un système de navette sécurité sera mis en place dans ce cas.

#### **2.1.5. Mises à l'eau**

La mise à l'eau des bateaux sera facilitée et les cheminements identifiés. Un espace de stockage des remorques de mise à l'eau sera organisé.

La mise à l'eau des bateaux entraîneurs sera organisée (identification, période, ...)



## 2.2. Terrestre

### 2.2.1. Parking

#### a. *Coureur*

Le parking devra accueillir tous les coureurs. Une partie, la plus proche possible du club sera réservée pour les personnes mal marchantes et à mobilité réduite.

Des badges spécifiques seront donnés pour ces emplacements réservés si besoin.

Le stationnement sera gratuit pour tous les compétiteurs et organisateurs (point à négocier le cas échéant avec la Mairie).

#### b. *Camping-car*

Un espace camping-car sera si possible aménagé pour 5-6 camping-cars, si possible proche du club et avec possibilité de branchement électrique (point à négocier avec la Mairie le cas échéant)

#### c. *Organisateur*

Commun ou non avec les coureurs, il devra pouvoir accueillir tout le monde.

#### d. *Remorques*

Un espace plus ou moins proche du club sera mis à disposition des coureurs pour stocker les remorques de route.

#### e. *Émargement*

Un espace émargement sera organisé proche des pontons de mise à l'eau. Prévoir un abri le cas échéant.

#### f. *Point d'eau*

Une zone de rinçage du matériel sera aménagée avec plusieurs points d'eau à la sortie du matériel à la fin du championnat.

#### g. *Tableau affichage*

Il sera visible H24.

### 2.2.2. Salles

#### a. *Inscription*

Un espace pour la confirmation des inscriptions sera mis en place avec des tables.

Des chaises seront installées dans la file d'attente.

Un espace pour installer le textile sera organisé pour faciliter la distribution avec les différentes tailles.

#### b. *PC Terre*

Un espace pc terre sera installé avec un téléphone et une VHF fixe.

#### c. *Comité*

Une salle pour le comité sera mise à disposition. Elle devra pouvoir fermer à clef (stockage matériel perso, ...)

#### d. *Jury*

Une salle jury accessible sera prévue.

Il y aura une grande table et des chaises en nombre suffisant.

#### e. *Club house – lieu de convivialité*

Grande salle, chapiteau, ... cet espace pourra accueillir la buvette, le cas échéant le repas coureur et l'ensemble des briefings.

#### f. *Résultats*

Une salle dédiée à la saisie des résultats sera mise à disposition

#### g. *Presse et communication*

Une salle pour la vidéo, la photo et l'attachée de presse sera mise à disposition.

#### h. *Vestiaires et sanitaires*

Des vestiaires seront mis à disposition. Les sanitaires seront en nombre suffisant avec à minima 2 toilettes H et 2 toilettes F

Un système de nettoyage quotidien à minima sera mis en place.

### 2.2.3. Plan

Un plan du site sera effectué reprenant toutes les informations sur la localisation des différents postes à terre et des salles. Il sera mis sur le site internet.

### 2.2.4. Moyens techniques

#### *a. Internet*

Une connexion internet haut débit sera disponible avec un routeur wifi et éventuellement des prises Ethernet (vidéo, photo).

L'accès sera réservé en priorité pour l'organisation.

Un accès pour les coureurs pourra être proposé selon le débit existant et en accord avec la réglementation.

#### *b. Informatique, imprimantes et photocopieur*

Un ordinateur relié à une imprimante sera mis à la disposition des résultats.

Un photocopieur pouvant imprimer en nombre et rapidement sera à disposition de l'organisation. Une imprimante multifonction sera à disposition du jury.

Des cartouches d'encre de rechange seront présentes ainsi que du papier, scotch, stylos, chemises papier...

#### *c. Projection*

Un écran ou un vidéo projecteur sera installé dans la grande salle coureur pour permettre la projection des photos, vidéos ...

#### *d. VHF*

Le club devra s'assurer d'avoir un nombre de VHF suffisant pour l'ensemble des bateaux du dispositif mer.

Il pourra adresser une demande de matériel au DTF.

Dans le cas de détérioration du matériel, les frais de remise en état ou de remplacement du matériel détérioré seront refacturés au club conformément à la convention d'utilisation.

#### *e. Mat de pavillons*

Un mât de pavillons avec 3 drisses minima par rond sera positionné proche des pontons et facilement visible sur le site.

#### *f. Pavillonnerie*

Le club s'assurera d'avoir une pavillonnerie de course complète pour le bateau comité et des pavillons nécessaires pour le viseur, mouilleur, PC terre, ....

Les pavillons de séries sont fournis par la FFVoile

#### *g. Affichage*

Les tableaux d'affichage seront visibles H 24.

#### *h. Textile*

La FFVoile fournira le textile organisateur et coureur.

#### *i. Sono*

Le club mettra en place une sono sur l'ensemble du site pour les informations aux coureurs et faire vivre le championnat avec un animateur. Une sono sera à disposition pour les diverses cérémonies.

#### *j. Podium*

Un podium sera présent pour la remise des prix. Il matérialisera les places de 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

### 2.2.5. Dispositif de sécurité.

Le club mettra en place en lien avec son DSI, un dispositif particulier au championnat avec les procédures d'évacuation sanitaire, lieu de débarquement, ...

Les pompiers seront informés.

Une infirmière ou un médecin bénévole sera présent pour assurer des soins légers. Une trousse à pharmacie à jour sera à disposition.

Un poste de secours avec secouristes peut être prévu.

### 2.2.6. Repas

#### *a. Organisation*

L'ensemble de l'organisation sera nourri le midi

Un tableau avec les personnes présentes chaque jour sera établi,

Un système de ticket sera mis en place pour les boissons (2 tickets boisson/jour, hors café) Une cafetière collective pourra être mise à disposition des organisateurs.

Dans la mesure du possible l'ensemble de l'organisation est convié au repas des coureurs.

#### *b. Arbitres et personnels hébergés*

Ils seront nourris matin, midi et soir.

Pour le repas du soir, plusieurs possibilités :

- le club fait à manger,
- il travaille avec un traiteur
- il s'organise avec des restaurants proches.

Sur cette dernière possibilité, il s'assurera de la possibilité d'un service tardif, notamment pour le jury, en lien avec les horaires des restaurateurs. Le club convient en amont de la prestation (forfait ou menu) et fait en sorte que les arbitres n'aient pas à avancer l'argent.

#### *c. Coureurs*

Une prestation de panier repas pourra être proposée aux coureurs pour le midi sur réservation au moment de l'inscription en ligne.

Il y aura une buvette qui pourra assurer l'accueil le matin avec le café et un bout de cake et au retour de la navigation, des crêpes ou autres...

Les accompagnateurs peuvent réserver des repas supplémentaires pour le repas des coureurs.

### 2.2.7. Hébergement

#### *a. Organisation*

Le club fournira et aura à sa charge un hébergement type 2 étoiles minimum ou équivalent :

- aux arbitres (une aide forfaitaire pourra être versée par la CCA pour les arbitres nommés)
- au DTF
- au délégué fédéral
- au personnel fédéral (communication, ...)

Si d'autres hébergements notamment partenaires étaient nécessaires, la FFVoile en informera le club aussi tôt que possible.

#### *b. Coureurs*

Le club devra fournir au moins 4 mois avant le championnat une liste des hébergements ou les informations vers les offices du tourisme ou autres organismes de réservation.

## **2.3. Communication**

### 2.3.1. Charte graphique

Le titre de l'épreuve est la propriété exclusive de la FFVoile. Le club bénéficie du droit d'utiliser le titre de l'épreuve. Toute production officielle, quelle que soit la forme ou la nature du support (notamment : impression, édition, réalisation, production ou produits dérivés, etc) devra obligatoirement respecter la charte graphique et comporter les éléments, le tout disponible dans [l'annexe B.](#)

**Le club**, pour chacune des créations, devra prévoir un bon à tirer qui sera soumis préalablement à la FFVoile qui pourra exiger une (des) modification(s).

**La FFVoile** dispose de deux semaines pour répondre par écrit aux bons à tirer qui lui sont soumis.

### 2.3.2. Partenariat

La FFVoile est seule compétente pour accorder à des tiers l'usage de toute appellation spécifique relative à l'épreuve, et notamment des appellations telles que « Partenaire officiel de l'épreuve + millésime », « Fournisseur officiel de l'épreuve + millésime » et/ou « Partenaire technique de l'épreuve + millésime ».

Dans l'hypothèse où l'organisateur souhaiterait accorder l'usage d'une telle appellation à un tiers, il devra se soumettre à l'accord préalable et écrit de la FFVoile.

La FFVoile s'engage à répondre à une telle demande dans un délai maximum d'un mois.

Le club devra faire apparaître les partenaires de la Fédération Française de Voile liés à cette épreuve que ce soit sur l'ensemble des documents édités, sur le terrain via le Kit Communication et/ou sur l'eau avec les éléments de visibilité nautique.

Concernant le Partenaire Officiel, il est formellement interdit à l'organisation du championnat de contracter avec une autre société issue du secteur de la banque, finance et assurance compte tenu des partenaires institutionnels de la FFVoile.

La FFVoile peut, à tout moment avant le début de la compétition, conclure directement des contrats de partenariat relatifs à l'épreuve. Dans cette hypothèse, la FFVoile transmettra à l'organisateur, qui les accepte d'ores et déjà, dans les délais les plus courts possibles, les droits et obligations nés du contrat susmentionné.

### 2.3.3. Site internet

La FFVoile fournira à l'organisation un site internet dédié à l'épreuve. Ce site répondra à la charte graphique de la FFVoile. Il permettra à minima d'annoncer les résultats, mettre en ligne les photos de l'épreuve et tous les documents officiels et autres informations pratiques.

Ce site dédié sera disponible à partir du site de la FFVoile ainsi qu'à partir du site internet du club.

La FFVoile missionnera une personne en charge de mettre en ligne quotidiennement à minima les résultats et si possible les photos, des news relatant le déroulement de la journée. Cette personne sera à la charge du club (espace de travail, hébergement, restauration).

### 2.3.4. Affiche

La Fédération Française de Voile réalisera l'affiche de l'épreuve. Cette affiche comportera tous les éléments de la charte graphique fédérale liée aux événements. Elle comportera les partenaires locaux de l'événement. Cette affiche sera fournie aux organisateurs en version électronique prête à imprimer. Ces derniers auront la charge de l'impression et de la diffusion de cette dernière afin de faire la promotion de l'événement au niveau local.

L'affiche peut se décliner pour les différents éléments de communication réalisés pour l'événement.

Tel que précisé dans l'article Charte Graphique et Partenariat, tous les éléments de communications doivent être validés par la FFVoile.

### 2.3.5. Animation

Une personne sera missionnée par le club à l'animation du championnat à terre (professionnel ou membre du club), diffusion d'informations, musique, cérémonie, ... afin de faire vivre le championnat à terre. La prise en charge de l'animateur sera à la charge du club.

### 2.3.6. Réseaux sociaux

Une personne sera missionnée par la FFVoile pour assurer la promotion de l'événement sur les réseaux sociaux. Cette personne sera la même que celle gérant le site internet.

### 2.3.7. Signalétique

La FFVoile fournira des pavillons, des banderoles et un fond de podium que le club devra afficher sur le site du championnat. Cette signalétique sera retournée au prestataire logistique à l'issue du championnat.

### 2.3.8. Reportage photo

Afin d'assurer les meilleures retombées possibles autour de l'événement, le club doit s'assurer des services d'une personne en charge de prendre des photos.

Le photographe sera en charge de couvrir l'événement à terre comme en mer. Un cahier des charges sera fourni par la FFVoile.

Les photos sélectionnées, redressées et triées seront mises en ligne quotidiennement sur le site internet de l'épreuve.

Toutes les photos sélectionnées devront être remises en haute définition à la FFVoile à la fin de l'épreuve. Toutes les photos devront être libres de droit pour la FFVoile pour toutes utilisations, ainsi que pour ses partenaires.

La prestation, l'hébergement et la restauration du photographe seront à la charge du club.

Il y aura une projection de ces photos pendant le championnat chaque jour.

### 2.3.9. Reportage vidéo

Le club avec la FFVoile devra s'assurer les services d'une personne en charge de tourner des images vidéo de l'événement à partir d'un cahier des charges fournis par la FFVoile.

Cette personne sera aussi en charge de mettre en ligne sur le site de l'épreuve les vidéos montées qu'elle aura réalisées.

Toutes les images devront être remises en haute définition à la FFVoile à la fin de l'épreuve. Toutes les prises de vues et montages devront être libres de droit pour la FFVoile pour toutes utilisations, ainsi que pour ses partenaires.

La FFVoile prendra à sa charge la prestation. Les frais d'hébergement et de restauration seront à la charge du club.

Il y aura une projection de ces productions pendant le championnat chaque jour.

### 2.3.10. Relations presse

Le club délégataire devra s'assurer les services d'une personne en charge des relations presse. Cette personne aura pour fonction de sensibiliser la presse en amont de l'événement, pendant l'événement et à la fin de l'événement.

Pendant le championnat, la personne en charge du site internet, des réseaux sociaux peut jouer ce rôle.

## **2.4. Ressources humaines**

Cf. Annexe effectifs :

### 2.4.1. Equipe mer

#### *a. Commissaire nautique*

Cette personne aura la responsabilité de l'ensemble du dispositif nautique. Il sera disponible pendant toutes les phases de navigation. Il coordonne l'ensemble des bénévoles sur l'eau.

#### *b. Arbitres*

Le président du Comité de course, un adjoint au CC, le jury et éventuellement un comité technique sont nommés par la CCA.

Dans la mesure du possible des arbitres locaux seront recherchés.

Le club avec la ligue d'accueil peut demander à des arbitres en formation ou régionaux de venir compléter.

La CCA pourra nommer un ou des stagiaires comité ou jury. Une prise en charge partielle des frais d'hébergement sera louée par la CCA.

Les arbitres nommés sont à la charge du club.

Une aide de la CCA pourra être apportée pour une partie de l'hébergement et du déplacement.

#### *c. Bateaux comités*

Le bateau comité sera composé de 5 personnes, les 2 arbitres + 3 personnes

Le bateau viseur : 2 personnes au moins

Le mouilleur : 2 personnes dont une personne locale qui connaît bien le plan d'eau et qui est réactive (avec de l'expérience comme mouilleur est un plus).

#### *d. Bateaux de sécurité*

Chaque bateau de sécurité sera composé d'au moins d'une personne qualifiée et capable d'intervenir pour secourir un bateau.

2 personnes par bateau sont recommandées.

Le Leader sécu sera un local qui connaît bien le plan d'eau et capable de superviser l'ensemble du dispositif de sécurité. Il sera en relation directe avec le PCC et le PC terre.

### 2.4.2.Équipe Terre

#### *a. Commissaire terrestre*

Il aura la responsabilité de tout le dispositif terrestre et la coordination de tous les bénévoles. Il sera présent pendant tout le championnat.

#### *b. PC terre*

Une personne restera à terre et sera joignable en permanence en VHF ou téléphone par le PCC ou le leader sécu.

Il assurera la liaison avec l'équipe de bénévoles pour l'embarquement /débarquement. Il indiquera les effectifs ayant émargé.

Il assurera la liaison avec les pompiers en cas d'évacuation sanitaire.

#### *c. Émargement*

Au moins une personne par rond sera présente pour les émargements.

#### *d. Buvette*

Une buvette sera ouverte pour l'ensemble du championnat.

#### *e. Animation*

Un animateur sera missionné par le club pour assurer la diffusion des informations, animer le dispositif terre, commenter et informer du déroulement sur l'eau des courses, ...

#### *f. Résultats*

Un commissaire au résultat sera missionné par le club. Il devra être capable de gérer une régata en intersérie.

#### *g. Communication*

Une personne du club sera en charge de la communication dès le début de la préparation du championnat et fera le lien avec le service communication de la FFVoile, la recherche de partenaires, ...

Cette personne fera le lien avec celle qui sera missionnée au moment du championnat.

#### *h. Gestion parking*

Un bénévole assurera la gestion du parking le cas échéant.

#### *i. Gardiennage*

En fonction du lieu du championnat et en accord avec le DTF, un gardiennage pourra être mis en place la nuit à partir de 20H et jusqu'à 8H du matin. La police municipale ou la gendarmerie seront informées.

#### *j. Gestion des RH*

L'ensemble de ces éléments sera repris dans un tableau récapitulatif avec les personnes missionnées sur les différents postes quotidiennement.

Cela permet un suivi des effectifs pour les repas et aussi pour le textile.

## ACTE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e).....

Président(e) du/de.....

m'engage à respecter le cahier des charges pour l'organisation du :

**Championnat de France Intersérie dériveur et quillard voile légère**

du ..... au ..... à .....

Le Comité d'organisation travaillera avec le délégué technique fédéral et le tiendra informé régulièrement de l'avancée et des éventuels problèmes de cette organisation.

Le club s'engage à fournir tous les documents et éléments demandés par le présent cahier des charges.

Fait à .....

Le .....

Signature